

CFA-sport
Méditerranée
sport animation tourisme



CFA-sport
Toulouse



le guide 2017

des formations en apprentissage dans les métiers
du sport, de l'animation et du tourisme

L'apprentissage, c'est mon emploi



Le CFA Sport Méditerranée

Un CFA associatif pour les métiers du sport,
de l'animation, et du tourisme depuis 2008
qui a pour missions principales :

1) Assurer le financement de la formation des apprentis, en relation avec la Région;

2) Assurer la gestion administrative des contrats d'apprentissage, en relation avec les employeurs et les apprentis;

3) Développer et coordonner les formations ouvertes à l'apprentissage, en relation avec les organismes de formation conventionnés.

CFA Sport Méditerranée

04 67 61 72 28 // contact@cfa-sport.com

2 avenue Charles Flahault

34090 MONTPELLIER



Myriam LAMIRAULT

Accueil, informations
générales, suivi des contrats

07 77 96 07 95

administration@cfa-sport.com



Sébastien ARNAULT

Infos, Communication,
Taxe d'apprentissage

07 77 96 07 85

sarnault@cfa-sport.com



Cathy TRIBOT

Directrice adjointe
Responsable Administrative

06 46 42 23 05

ctribot@cfa-sport.com



Frédéric MONIN

Directeur

06 80 13 10 08

fmonin@cfa-sport.com



CROS LR
Emilie LEPRON

06 73 97 04 28

emilie.lepron@cros-lr.fr

Le comité régional olympique et sportif (CROS) s'engage en faveur de l'apprentissage pour l'emploi et la professionnalisation du mouvement sportif.

Le CFA Sport Toulouse

Un CFA public pour les métiers du sport, depuis 1999, qui a pour missions principales :

1) Assurer le financement de la formation des apprentis, en relation avec la Région;

2) Assurer la gestion administrative des contrats d'apprentissage, en relation avec les employeurs et les apprentis;

3) Développer et coordonner les formations ouvertes à l'apprentissage, en relation avec les organismes de formation conventionnés.

CFA Sport Toulouse

05 62 17 90 50 // defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr
1 avenue Edouard Belin
31400 TOULOUSE



Eric JOURNAUX

Directeur

05 62 17 90 11

eric.journaux@creps-toulouse.sports.gouv.fr



Hervé RICHARD

Directeur pédagogique

05 62 17 90 13

herve.richard@creps-toulouse.sports.gouv.fr



Cécile BERJEAUD

Accueil, informations générales

Responsable administrative et financière

05 62 17 90 00

cecile.berjeaud@creps-toulouse.sports.gouv.fr

10 sites de formation sont

conventionnés avec le CFA Sport Méditerranée, et proposent 32 formations ouvertes à l'apprentissage entre terre et mer, sport, culture et animation.

Pour toute information d'ordre pédagogique, et notamment les questions relatives aux inscriptions, aux sélections ou au déroulement des formations, contactez :



IFSC - USAP FORMATION

66000 Perpignan // 04 68 61 84 70
sport@ifsc-formation.fr
www.ifsc-formation.fr

16/30 FORMATION



30200 Bagnols sur Cèze // 09 81 26 93 91
Jean-Baptiste HONORIN // 06 08 45 00 79
Jb.honorin@1630formation.fr
www.1630formation.fr



FORMATION SUD-CFMS

11100 Narbonne // 04 68 65 39 55
CFMS // **Philippe COLOMB**
cfms@formationsud.com
www.formationsud.com

CREPS



34090 Montpellier // 04 67 61 74 67
SERVICE FORMATION
formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr
www.creps-montpellier.org



LE MERLET

30270 Saint-Jean-du-Gard // 04 66 85 18 19
Sylvie KEMPF // 06 77 80 58 59
sylvie.kempf@lemerlet.asso.fr
www.lemerlet.asso.fr

IMSB



34500 Béziers
Pascal CROS // 06 87 85 45 69
p.cros@imsb34.org



LIGUE DE FOOTBALL OCCITANIE

Montpellier // 04 67 15 95 30
Yvan DAVID // 04 67 15 95 31
yvan.david@languedoc-roussillon.fff.fr
www.languedoc-roussillon.fff.fr

ALLFS - PÔLE FORMATION



48100 Montrodat // 04 66 49 58 46
Christophe GRENIÉ // 06 45 42 51 12
poleformation@allfs.fr
www.leshautsdugevaudan.com



LIGUE DE JUDO OCCITANIE

34000 Montpellier // 04 99 54 97 91
Isabelle GONZALEZ // 06 10 69 08 17
se16formation@judollr.com
www.occitanie-judo.com

LES FRANCAS



34070 Montpellier // 04 67 06 82 82
Renaud NAPOLEON // 06 29 41 89 49
rnapoleon@francaslr.fr
www.francaslr.fr

4 sites de formation sont

conventionnés avec le CFA Sport de Toulouse et proposent 17 formations ouvertes à l'apprentissage dans les métiers du sport.

Pour toute information d'ordre pédagogique, et notamment les questions relatives aux inscriptions, aux sélections ou au déroulement des formations, contactez :



CREPS TOULOUSE

Hervé RICHARD // 05 62 17 90 13
defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

1 avenue Edouard BELIN
31400 TOULOUSE
www.creps-toulouse.sports.gouv.fr

LIGUE DE FOOTBALL OCCITANIE

Philippe DUMAS // 05 65 20 48 60
pdumas@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr

Ligue Occitanie de football
Midi-Pyrénées - Lieu dit Marens -
1, route de Cépet RN
8831180 CASTELMAUROY



CCI LOT

Nathalie DELANGHE // 05 65 20 48 60
nathalie.delanghe@lot.cci.fr

94 rue Hautesserre - CS10079
46002 Cahors Cedex 9
www.formation-cci-lot.fr

JEKA FORMATION

Franck ALLAIRE // 06 13 40 48 63
f.allaire@wanadoo.fr

Golf de Toulouse la Ramée
Ferme du Cousturier -31170 Tournefeuille
www.jeka-formation.com/



L'agenda des formations

CFA	OF	Lieu	Diplôme
	1630 Formation	Bagnols sur Ceze	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	Formation Sud	Narbonne	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	CREPS MTP / ALLFS	Montrodar	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	CREPS MTP / GEPSLM	Montpellier	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	CREPS MTP/ IMSB	Béziers	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	IFSC - USAP Formation	Perpignan	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	CCI Lot	Cahors	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	CREPS Toulouse	Toulouse	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	CREPS Toulouse	Bressols	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	CREPS Toulouse	Toulouse	BPJEPS APT / Sports Co (Hand/Rugby/Hockey gazon)
	1630 Formation	Bagnols sur Ceze	BPJEPS Sports Collectifs (Foot/Hand/Rugby/Basket)
	CREPS Montpellier	Montpellier	BPJEPS Sports Collectifs (Football)
	CREPS Toulouse	Toulouse	BPJEPS Sports Collectifs (Basket)
	Formation Sud	Narbonne	BPJEPS Natation
	CREPS Montpellier	Montpellier	BPJEPS Natation
	CREPS Montpellier	Montpellier	BPJEPS Natation HPA
	CREPS Toulouse	Toulouse	BPJEPS Natation
	CREPS Toulouse	Montauban	BPJEPS Natation
	CREPS Montpellier	Montpellier	BPJEPS Force
	CREPS Montpellier	Montpellier	BPJEPS Forme HPA
	1630 Formation	Bagnols sur Ceze	BPJEPS Forme et Force
	IFSC - USAP Formation	Perpignan	BPJEPS Forme et Force
	CREPS Toulouse	Toulouse	BPJEPS Forme et Force
	CREPS Montpellier	Montpellier	BPJEPS Equitation
	CREPS Montpellier	Montpellier	BPJEPS Golf
	CREPS Montpellier	Montpellier	BPJEPS Golf HPA
	JEKA Formation	Seilh	BPJEPS Golf
	CREPS Montpellier	Mèze	BPJEPS Voile
	LE MERLET	Saint Jean du Gard	BPJEPS Canôé Kayak
	LE MERLET	Saint Jean du Gard	BPJEPS Environnement/Rando
	LIGUE DE JUDO	Montpellier	BPJEPS Judo
	LES FRANCAS	Montpellier	BPJEPS Loisirs Tous Publics

	2017												2018	
Durée	01 J	02 F	03 M	04 A	05 M	06 J	07 J	08 A	09 S	10 O	11 N	12 D	01 J	
1 an					•						•		→	
1 an					•				→					
18 mois					•					→				
18 mois							•		→					
1 an						•				→				
1 an										•	→			
1 an					•				→					
1 an				•					→					
1 an				•					→					
16 mois				•					→					
1 an											•		→	
18 mois									•		→			
1 an				•					→					
1 an				•					→					
1 an				•					→					
1 an						•					→			
1 an				•					→					
1 an				•					→					
15 mois											•		→	
1 an							•				→			
1 an											•		→	
1 an									•		→			
2 ans				•					→					
18 mois							•		→					
18 mois						•			→					
13 mois						•					→			
18 mois											•		→	
2 ans							•						→	
2 ans										•			→	
2 ans										•			→	
1 an							•		→					
18 mois									•	→				

L'agenda des formations

CFA	OF	Lieu	Diplôme
	LIGUE DE FOOTBALL	Montpellier	Brevet Moniteur Football
	LIGUE DE FOOTBALL	Toulouse	Brevet Moniteur Football
	CREPS Montpellier	Montpellier	DEJEPS Baseball
	CREPS Toulouse	Toulouse	DEJEPS Canoë-Kayak eau vive / eau calme
	CREPS Montpellier	St Bauzile de Putois	DEJEPS Canyonisme
	CREPS Montpellier	St Bauzile de Putois	DEJEPS Escalade
	CREPS Montpellier	Montpellier	DEJEPS Kitesurf
	CREPS Toulouse	Toulouse	DEJEPS Motocyclisme
	CREPS Toulouse	Toulouse	DEJEPS Natation Course
	CREPS Montpellier	Montpellier	DEJEPS Plongée subaquatique
	CREPS Toulouse	Toulouse	DEJEPS Rugby XIII
	CREPS Montpellier	Montpellier	DEJEPS Rugby XV
	CREPS Toulouse	Toulouse	DEJEPS Rugby XV
	CREPS Montpellier	Montpellier	DEJEPS Tennis
	CREPS Toulouse	Toulouse	DEJEPS Tennis
	CREPS Montpellier	Montpellier	DEJEPS Tennis de table
	CREPS Toulouse	Toulouse	DEJEPS Volley Ball

CFA	OF	Lieu	Formation
	Formation Sud	Narbonne	Ecole de l'apprentissage
	CREPS Montpellier	Montpellier	Ecole de l'apprentissage
	1630 Formation	Bagnols sur Ceze	Ecole de l'apprentissage
	IFSC - USAP Formation	Perpignan	Ecole de l'apprentissage
	CREPS Montpellier	Montpellier	Ecole de l'apprentissage

• Date limite d'inscription

→ Début de formation

2017

2018

Durée	01 J	02 F	03 M	04 A	05 M	06 J	07 J	08 A	09 S	10 O	11 N	12 D	01 J
1 an						•	→						
1 an						•	→						
18 mois					•					→			
15 mois					•				→				
1 an							•		→				
1 an							•		→				
1an / 2 ans								•					→
15 mois					•				→				
15 mois					•				→				
1 an / 2 ans									•				→
15 mois					•				→				
18 mois						•			→				
1 an					•				→				
1 an / 2 ans					•				→				
1 an / 2 ans				•					→				
2 ans					•				→				
15 mois					•				→				

Durée	01 J	02 F	03 M	04 A	05 M	06 J	07 J	08 A	09 S	10 O	11 N	12 D	01 J
3 mois		•	→										
3 mois			•→										
3 mois								•	→				
3 mois								•	→				
3 mois								•	→				

Les étapes du projet apprentissage



S'inscrire à une formation ouverte à l'apprentissage et contacter le cfa concerné pour valider le projet.

Se préinscrire en ligne au cfa concerné.



Réussir les sélections et trouver un employeur



Signer le contrat d'apprentissage

au maximum 3 mois avant ou 3 mois après le début de la formation.

1

Récupérer les documents nécessaires à l'établissement du contrat d'apprentissage auprès du CFA concerné.

10 conseils pour trouver un employeur !

1

Si c'est possible, s'inscrire à « l'école de l'apprentissage » du centre de formation choisi.

2

Avoir un CV à jour qui met en valeur votre expérience en animation sportive ou culturelle.

3

Avoir le planning de la formation choisie afin que l'employeur connaisse précisément les périodes de formation et les périodes en entreprise.

4

Avoir une simulation précise du coût du contrat d'apprentissage en fonction de la durée de la formation choisie (contacter le CFA concerné).

2

Compléter le Cerfa FA 13 en 3 exemplaires accompagnés des pièces justificatives et/ou complémentaires demandées.

3

Adresser les documents originaux au CFA concerné pour visa avant le début du contrat ou au plus tard 5 jours ouvrables après.

4

L'employeur se rapproche de l'URSSAF pour la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) - www.due-dpae-en-ligne.fr et inscrit le jeune à la visite médicale d'embauche.

5

Le CFA concerné transmet les documents à l'organisme d'enregistrement.

6

L'employeur, l'apprenti et le CFA concerné reçoivent chacun un exemplaire du Cerfa FA 13 dûment validé.

5

Lire « CE GUIDE » pour mieux connaître le fonctionnement de l'apprentissage et laisser un exemplaire à chaque employeur potentiel.

6

Contacter son conseiller en Mission Locale.

7

Démarcher en priorité les employeurs qui vous connaissent déjà (clubs, collectivités, campings, ...).

8

Rechercher les offres d'emplois, et déposer son CV sur les sites spécialisés (pôle emploi, profession sport et loisirs, ...).

9

Après avoir réussi les sélections, demander au centre de formation s'il existe une liste d'employeurs potentiels.

10

N'oubliez pas qu'un employeur qui recrute un apprenti recrute avant tout un salarié. Il sera très attentif à votre attitude, votre motivation, et à ce que vous pourrez apporter à son activité.

Carte des formations en apprentissage



PERPIGNAN

IMSB - CREPS

FORMATION SUD - CFMS

IFSC - USAP FORMATION

CCI DU LOT

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

CREPS TOULOUSE

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

BPJEPS Sports Collectifs

BPJEPS Forme et Force

BPJEPS Natation

DEJEPS Tennis

DEJEPS Canoë Kayak

DEJEPS Motocyclisme

DEJEPS Natation

DEJEPS Rugby XIII

DEJEPS Rugby XV

DEJEPS Volley-Ball

JEKA FORMATION

BPJEPS Golf

LE MERLET

BPJEPS Canoë Kayak

BPJEPS Environnement / Randonnée

LIGUE DE FOOTBALL

Brevet Moniteur Football

FORMATION SUD-CFMS

École de l'apprentissage

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

BPJEPS Natation

IFSC-USAP FORMATION

École de l'apprentissage

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

BPJEPS Forme et force

ALLFS-CREPS

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

16/30 FORMATION

École de l'apprentissage

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

BPJEPS Sports Collectifs

BPJEPS Forme et Force

LIGUE JUDO

BPJEPS Judo

LES FRANCAS

BPJEPS Loisirs Tous Publics

IMSB-CREPS

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

CREPS MONTPELLIER

École de l'apprentissage

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

BPJEPS Sports Collectifs

BPJEPS Equitation

BPJEPS Forme et Force

BPJEPS Natation

BPJEPS Golf

BPJEPS Voile

DEJEPS Tennis

DEJEPS Tennis de table

DEJEPS Rugby XV

DEJEPS Escalade

DEJEPS Canyon

DEJEPS Kite surf

DEJEPS Plongée sous marine

DEJEPS Baseball

CFA Sport Méditerranée
04 67 61 72 28



CFA Sport Toulouse
05 62 17 90 50

PLUS D'INFOS SUR
www.cfa-sport.com

Coûts employeurs et salaires des apprentis

Simulations indicatives non contractuelles

(SMIC janvier 2017 / base 35H / taux AT 3% / Hors mutuelle et dispositions particulières).

Simulation possible sur → www.alternance.emploi.gouv.fr

EMPLOYEUR PRIVÉ OU ASSOCIATION

Convention collective nationale du sport ou pas de convention

		SALAIRE Brut=net	Moins de 11 salariés COÛT	11 salariés et plus COÛT
-18 ans	1 ^{ère} année 25% SMIC	370 €	383 €	422 €
	2 ^{ème} année 37% SMIC	548 €	567 €	624 €
18 20 ans	1 ^{ère} année 41% SMIC	607 €	628 €	692 €
	2 ^{ème} année 49% SMIC	725 €	751 €	827 €
21 ans et +	1 ^{ère} année 53% SMIC	785 €	812 €	894 €
	2 ^{ème} année 61% SMIC	903 €	935 €	1 029 €

Convention collective de l'animation

		SALAIRE Brut=net	Moins de 11 salariés COÛT	11 salariés et plus COÛT
-18 ans	1 ^{ère} année 30% SMIC	444 €	460 €	506 €
	2 ^{ème} année 40% SMIC	592 €	613 €	675 €
18 20 ans	1 ^{ère} année 50% SMIC	740 €	766 €	844 €
	2 ^{ème} année 65% SMIC	962 €	996 €	1097 €
21 ans et +	1 ^{ère} année 65% SMIC	962 €	996 €	1097 €
	2 ^{ème} année 75% SMIC	1110 €	1149 €	1266 €

EMPLOYEUR PUBLIC

BP JEPS (niveau IV)

		SALAIRE Brut=net	Moins de 11 salariés COÛT	11 salariés et plus COÛT
-18 ans	1 ^{ère} année 35% SMIC	518 €	536 €	591 €
	2 ^{ème} année 47% SMIC	696 €	720 €	793 €

DE JEPS (niveau III)

		SALAIRE Brut=net	Moins de 11 salariés COÛT	11 salariés et plus COÛT
-18 ans	1 ^{ère} année 45% SMIC	666 €	689 €	759 €
	2 ^{ème} année 57% SMIC	844 €	873 €	962 €

18 20 ans	1 ^{ère} année 51% SMIC	755 €	781 €	861 €
	2 ^{ème} année 59% SMIC	873 €	904 €	996 €
21 ans et +	1 ^{ère} année 63% SMIC	933 €	965 €	1063 €
	2 ^{ème} année 71% SMIC	1051 €	1088 €	1198 €

18 20 ans	1 ^{ère} année 61% SMIC	903 €	935 €	1029 €
	2 ^{ème} année 69% SMIC	1021 €	1057 €	1164 €
21 ans et +	1 ^{ère} année 73% SMIC	1081 €	1118 €	1232 €
	2 ^{ème} année 81% SMIC	1199 €	1241 €	1367 €

AIDES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EMPLOYEUR

	- de 11	de 11 à 249	250 et +
1000 € d'aide à la signature pour un 1 ^{er} apprenti ou un apprenti supplémentaire			
1000 € d'aide à la formation /an (si assiduité de l'apprenti en formation)			
1600 à 2200 € de crédit d'impôt la 1 ^{ère} année (si employeur soumis à l'impôt)			
4400 € la 1 ^{ère} année si l'apprenti à moins de 18 ans à la date de signature du contrat			

AIDES COMPLÉMENTAIRES POUR LES APPRENTIS

Revenu non imposable (dans la limite de 100% du SMIC)

Réductions étudiants (carte Etudiant des métiers)

Aides aux transports, à la restauration et à l'hébergement (sous conditions)

Aide au 1^{er} équipement professionnel (sous conditions)

Prime d'activité (sous conditions)

Aides possibles des missions locales jeunes

Aides possibles du CRIJ pour le logement

Sites référents →

www.laregion.fr/-Site-jeune-30996

www.dorspasdehors.com

www.synergie-handicap.fr

www.crij-montpellier.com

www.arml-lr.fr

2017 CNDS APPRENTISSAGE

Pour les clubs éligibles au CNDS (centre national de développement du sport), possibilité de bénéficier d'une aide financière pouvant réduire le coût employeur à 300 €/mois. Contacter la DRJSCS Occitanie



Possibilité d'aides complémentaires AGEFIPH pour l'employeur et l'apprenti si l'apprenti est en situation de handicap.

Synergie Handicap
Synergie Handicap

04 67 15 15 06

agefiph
Agence Française
pour l'emploi des personnes handicapées

0 800 11 10 09

PLUS D'INFOS SUR
www.cfa-sport.com

Le contrat d'apprentissage, comment ça marche ?

Le contrat d'apprentissage associe une formation en entreprise et des enseignements dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou dans une école conventionnée avec le CFA.

Il permet au jeune d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel inscrits au RNCP. Il donne à l'apprenti un statut de salarié à part entière avec les droits et les obligations qui s'y rapportent (salaire, couverture sociale, congés, retraite...).

Le contrat d'apprentissage est un CDD à temps plein. Il est également possible de mettre en place une « période d'apprentissage » pour un salarié en CDI.



QUI PEUT EMBAUCHER UN APPRENTI ?

Tout employeur public ou privé (entreprise, collectivité, association, coopérative...), qu'il soit assujetti ou non à la taxe d'apprentissage peut conclure un contrat d'apprentissage avec un jeune.



FINANCEMENT DE LA FORMATION

Aucune contrepartie financière ne peut être demandée ni à l'apprenti ni à l'employeur à l'occasion de la conclusion, de l'enregistrement ou de la rupture du contrat d'apprentissage. Le CFA finance, avec l'aide de la Région, la totalité des frais de formation.



QUI PEUT DEVENIR APPRENTI ?

Les jeunes de **16 à 29 ans*** à la date de la signature du contrat d'apprentissage, avec, dans le cas des diplômes du ministère jeunesse et sport, l'obligation d'avoir 18 ans à la date de délivrance du diplôme.

A noter qu'un **groupement d'employeurs** peut signer un contrat d'apprentissage afin d'organiser un temps plein mutualisé.

PLUS D'INFOS → www.gepslm.org // 04 67 67 42 72 ←

→ www.midipyrenees.fr/crgea ←

Pour les besoins de sa formation, ou pour répondre à des problématiques de **saisonnalité**, un apprenti peut être accueilli temporairement dans une **entreprise d'accueil**, ou signer un contrat avec **deux entreprises**.



OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Au delà du versement du salaire, voir page D, l'employeur s'engage à :

- 1** - faire suivre à l'apprenti la formation dispensée,
- 2** - présenter l'apprenti aux épreuves du diplôme prévu par le contrat,
- 3** - assurer dans l'entreprise la formation pratique de l'apprenti,
- 4** - désigner **un maître d'apprentissage** responsable de la formation dans l'entreprise. Ce dernier doit avoir un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et 2 ans d'expérience professionnelle, ou 3 ans d'expérience avec l'accord du directeur de la DRJSCS.

Il est possible de signer un contrat d'apprentissage à 30 ans et plus dans trois cas :

- 1** - Enchaînement de contrats d'apprentissage.
- 2** - Personnes en situation de handicap.
- 3** - Projet de création ou reprise d'entreprise lié à l'obtention du diplôme.

*** NOUVEAU 2017 : L'âge limite de 25 ans est porté à 29 ans en Occitanie sous réserve de publication du décret d'application.**



STATUT ET OBLIGATIONS DE L'APPRENTI

L'apprenti est avant tout un salarié, mais c'est aussi un «étudiant des métiers». A ce titre, il bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés si elles sont compatibles avec les exigences de sa formation. Il s'engage, pendant toute la durée du contrat d'apprentissage, à :

- 1** - respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise,
- 2** - effectuer les travaux confiés par l'employeur correspondants au métier préparé,
- 3** - suivre régulièrement la formation et respecter le règlement intérieur,
- 4** - se présenter aux examens.

Le contrat d'apprentissage, comment ça marche ?



DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

La durée du contrat d'apprentissage peut varier **entre 1 et 3 ans et correspond à la durée de la formation** suivie par l'apprenti.

Toutefois, elle peut être modulée selon le niveau initial de l'apprenti pour l'adapter à ses besoins et ses capacités.

La durée du contrat peut également varier entre 6 mois et 1 an dans certaines situations particulières (exemple : diplôme dont la préparation a été commencée sous un autre statut).

En cas d'échec à l'examen, l'apprentissage peut être prolongé pour une durée de 1 an (prorogation du contrat initial ou conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur).

SITES RÉFÉRENTS

www.alternance.emploi.gouv.fr

www.apprentissageenregion.fr

www.laregion.fr/-Site-jeune-30996

www.sports.gouv.fr

www.uniformation.fr



TEMPS DE TRAVAIL

Le contrat d'apprentissage est conclu sur la base **d'un plein temps** ; le temps pendant lequel l'apprenti suit les cours en CFA est compris dans le temps de travail. L'apprenti bénéficie des mêmes règles que les autres salariés en cas de dépassement de la durée du travail, ou en cas d'annualisation du temps de travail.



LES CONGÉS

Les droits aux congés payés sont identiques à ceux prévus pour l'ensemble des salariés de l'entreprise (soit 2,5 jours ouvrables par mois de travail). Ils sont accordés à l'apprenti en dehors des périodes de formation en CFA.

LEXIQUE

BMF Niveau IV - BAC

Brevet de Moniteur de Football.

→ animateur, éducateur, moniteur.

BP JEPS Niveau IV - BAC

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport.

→ animateur, éducateur, moniteur.

DE JEPS Niveau III - BAC+2

Diplôme d'État de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport.

→ entraîneur, coordinateur de projet...



RUPTURE DE CONTRAT

Rupture pendant la période d'essai :

Durant les 45 premiers jours en entreprise, le contrat peut être résilié par l'apprenti ou par l'employeur. La rupture ne peut donner lieu à indemnité sauf disposition contraire prévue dans le contrat.

Rupture en cours de contrat:

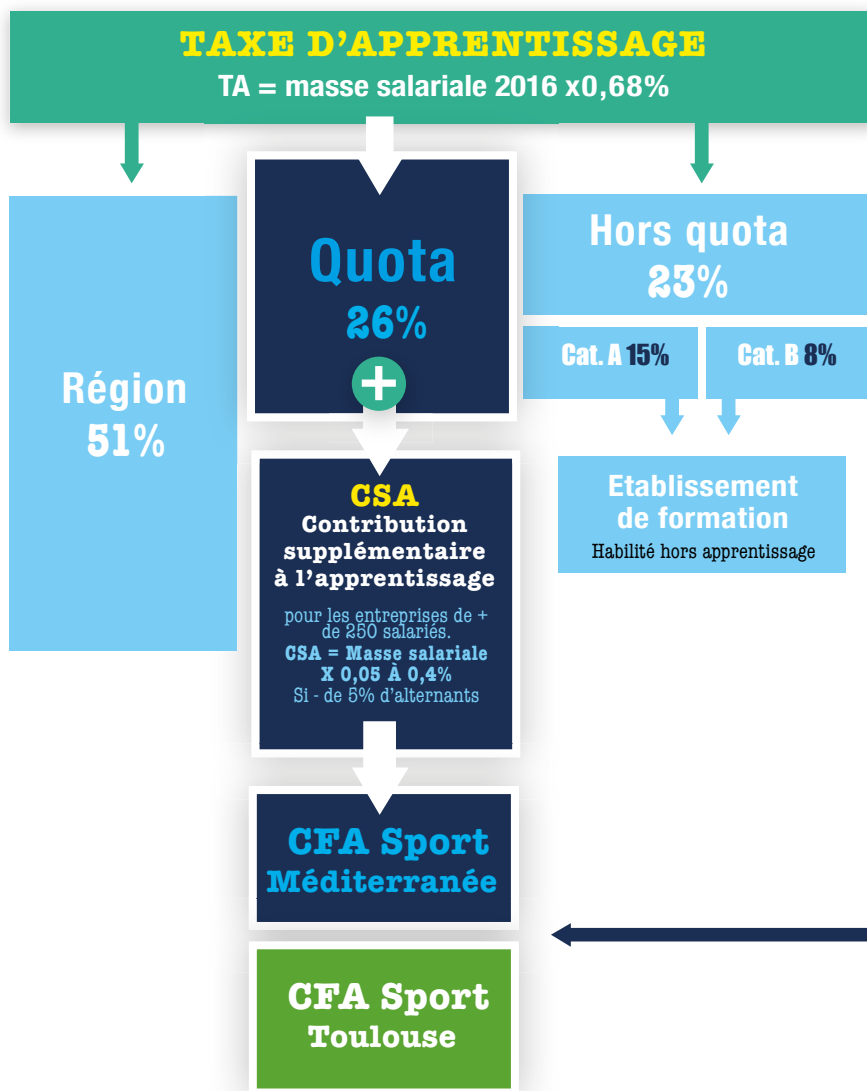
Au delà de la période d'essai, la rupture du contrat ne peut s'effectuer que si l'employeur et l'apprenti sont d'accord. À défaut d'accord, le conseil des prud'hommes peut prononcer la résiliation du contrat dans les cas suivants :

- 1 -** faute grave ou manquement répété de l'une des parties à ses obligations ;
- 2 -** inaptitude constatée de l'apprenti à exercer le métier auquel il voulait se préparer.

Si l'apprenti a obtenu le diplôme ou le titre qu'il préparait, le contrat peut prendre fin avant son terme sous réserve d'en informer l'employeur par écrit au minimum 2 mois avant.

Dans tous les cas, la rupture du contrat doit être constatée par écrit. Elle doit être notifiée au directeur du CFA et à l'organisme ayant enregistré le contrat.

Pour soutenir le sport et l'animation



Les CFA sont habilités à recevoir le QUOTA et la CSA pour financer la formation des apprentis.

avec votre taxe d'apprentissage



Le saviez-vous ?

Vous pouvez attribuer votre taxe d'apprentissage à plusieurs écoles ou CFA en fonction de leurs habilitations.

Pensez à aider le sport et l'animation en parallèle de vos éventuelles obligations internes.

Vous devez verser votre taxe d'apprentissage à un organisme collecteur (OCTA) avant février 2018.

Ce dernier devra suivre vos souhaits de reversement de taxe d'apprentissage vers les écoles de votre choix.

Comment faire ?

Si vous remplissez vous-même votre déclaration de taxe d'apprentissage :

Indiquez, comme dans l'exemple ci-dessous, dans la rubrique « reversements demandés » ou « affectations aux établissements bénéficiaires » vos souhaits de reversements.

Si vous confiez cette mission à un tiers, précisez lui vos consignes de reversement ou adressez lui cette plaquette.

AFFECTATIONX AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES REVERSEMENTS DEMANDÉS

NOM ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	QUOTA DISPONIBLE	CSA DISPO	HORS QUOTA	
				CAT. A	CAT. B
CFA SPORT MÉDITERRANÉE N° UAI 0342239 Z	2 AV. C. FLAHAULT 34090 MONTPELLIER	100 %	100 %	X	X
CFA SPORT TOULOUSE N° UAI 0312561R	1 AV E.BELIN 31055 TOULOUSE	100 %	100 %	X	X

*Votre soutien est essentiel
merci*

Renaud Philippon

DEJEPS mention Tennis

Tout d'abord, pourrais-tu brièvement te présenter ?

Je m'appelle Renaud Philippon, j'ai 27 ans. Je suis actuellement en formation DEJEPS mention Tennis sur 1 an et j'enseigne au Tennis Club Beaumontais, situé à Beaumont sur Lèze (petit village de Haute-Garonne au sud de Toulouse). Je joue au tennis depuis que j'ai 14 ans et suis classé à ce jour 15/1 (ce qui est mon meilleur classement). J'effectue une reconversion professionnelle puisque j'étais auparavant professeur de mathématiques.

Quelles sont tes motivations qui t'ont poussées à entrer en formation DEJEPS mention Tennis ?

En tant que professeur au sein de l'Education Nationale ou éducateur bénévole dans mon club de tennis, j'ai acquis au fil des années le goût « d'apprendre à apprendre ». Je souhaitais donc à présent me tourner exclusivement vers l'enseignement d'un sport que j'affectionne : le tennis. Je suis bien conscient que la nécessité d'évoluer, de chercher sans cesse à progresser et à se remettre en question sur tous les plans (pédagogique, humain, organisationnel) est indispensable. Aussi, c'est principalement pour cette raison - avec avant tout le besoin de me professionnaliser - que j'ai souhaité intégrer la formation du DEJEPS.

Pourquoi avoir choisi l'apprentissage comme mode de formation ?

J'ai choisi l'apprentissage car celui-ci me permet de suivre un itinéraire concret pour acquérir à la fois les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques indispensables à la maîtrise de mon futur métier. De plus, être apprenti m'a permis d'une part de me faire financer ma formation, d'autre part de bénéficier d'un contrat de travail qui pourrait déboucher sur un emploi dans mon club employeur lorsque j'aurai obtenu mon diplôme. J'ai également la chance d'avoir à mes côtés une tutrice qui me fait profiter de son expérience.

Avec du recul, l'alternance proposée entre ton club employeur et le temps de formation te paraît-il être un bon moyen de formation ?

Oui, vraiment. Je peux ainsi directement mettre en application sur le terrain les notions abordées durant mon temps de formation. Cette alternance me permet

sans aucun doute de mieux comprendre l'environnement de mon club, de bénéficier du soutien des différents formateurs au cas où des problèmes surviendraient dans la relation apprenti/employeur, d'être au final plus rapidement intégré au monde du travail de mon domaine d'activité.

Quelles sont les caractéristiques requises pour suivre une formation en apprentissage dans de bonnes conditions ?

Il faut avant tout faire preuve d'une grande ouverture d'esprit, échanger, toujours chercher à progresser, profiter de cette année de formation pour emmagasiner le plus d'expérience possible. Un apprenti doit être moteur et acteur de sa formation. Obtenir seulement un diplôme sans avoir véritablement pris tout ce qui avait à prendre ne nous permettra peut-être pas de nous insérer dans un monde professionnel ultra-concurrentiel.

Ton employeur et ton maître d'apprentissage se sentent-ils investis dans ton projet de formation ?

Oui, mon club et ma tutrice mettent tout en œuvre pour que je mène à bien mon projet de formation. Dirigeants et enseignants du club se rendent vraiment disponibles lorsque je fais appel à eux, et sont très réceptifs aux remarques et nouveautés auxquelles je leurs fais part. Leur investissement m'a rapidement rassuré sur le fait qu'ils prenaient ma formation au sérieux.



Antoine Leclercq

BPJEPS Voile

promotion 2013/2014 du CREPS de Montpellier nous parle de sa vie de chef d'entreprise entamée à l'issue de sa formation en apprentissage.



Antoine, parlez-nous de vous, et de votre passion pour la voile.

Je m'appelle Antoine Leclercq, j'habite à Sète. Je suis moniteur de voile sur bateau de croisière habitable. Je travaille pour mon entreprise, Hydronautik, que j'ai créée en 2015. J'ai découvert la voile sur le tard, à 22 ans en 2009. J'ai eu l'opportunité de faire une transatlantique sur l'Etoile, une goélette à hunier de la marine nationale dans le cadre de la Tall Ship Atlantic Race. J'y étais menuisier de bord. A mon retour, j'ai décidé d'apprendre à naviguer, je me suis orienté vers les Glénans et leur système de bénévolat « longue durée ».

Professionnellement, comment passe-t-on de la menuiserie à la voile ?

Après avoir obtenu mon monitorat fédéral courant 2011, je ne souhaitais pas retourner travailler en menuiserie. J'ai donc décidé de me professionnaliser dans la voile. J'avais le choix entre un capitaine 200 ou un BPJEPS. Je préfère l'enseignement, je me suis tourné vers le BPJEPS.

La formation en apprentissage, justement, racontez-nous !

J'ai connu la formation BP par le biais des Glénans, où j'étais bénévole depuis deux ans. J'avais eu plusieurs occasions de discuter avec les apprentis en formation. J'ai suivi le BPJEPS et le CS croisière en alternance avec le CREPS de Montpellier et Les Glénans Bonifacio. L'alternance entre cours et structure est un bon moyen d'apprentissage, tout en permettant de bénéficier d'un salaire. De plus l'alternance casse la routine. Globalement, c'était deux bonnes années.

Après un parcours déjà riche en expérience, vous voilà désormais chef d'entreprise !

A la fin de mon apprentissage, j'ai décidé de commencer une formation pour piloter des avions (à titre personnel). Plusieurs pilotes de l'aéroclub m'ont demandé de leur apprendre la voile, j'ai donc commencé à leur donner des cours sur des bateaux de locations. Il a rapidement fallu officialiser ces sorties. Hydronautik est né de cette demande en janvier 2015. Aujourd'hui 50% de mes clients sont liés au monde aéronautique. Hydronautik forme un public adulte (ou enfant accompagné) sur voilier habitable en Méditerranée occidentale.

Les départs de stages se font dans différents ports de Méditerranée : sud de France, Corse, Sicile...

Les possibilités de départ sont multiples.

Jusqu'en février 2016, je ne vendais que des formations personnalisées : les clients viennent avec un projet à moyen ou long terme, je mets en place un planning pédagogique leur permettant d'atteindre leurs objectifs le plus efficacement possible.

Cette saison, j'ajoute la vente de stages à la journée, ou sur quelques jours, avec une thématique précise : manœuvres, navigation... Les départs de ces stages se font à Port-Camargue ou à Marseillan.

Hydronautik ne possède aucun bateau. C'est un choix de travailler avec des bateaux de location plutôt que d'investir dans une flotte : je sélectionne le bateau et la zone de navigation la plus adaptée à mes clients en fonction de leur projet.

Le BPJEPS vous a donc été très utile dans cette nouvelle aventure...

Pédagogiquement dans un premier temps : je peux vendre une expertise pédagogique atteinte pendant la formation.

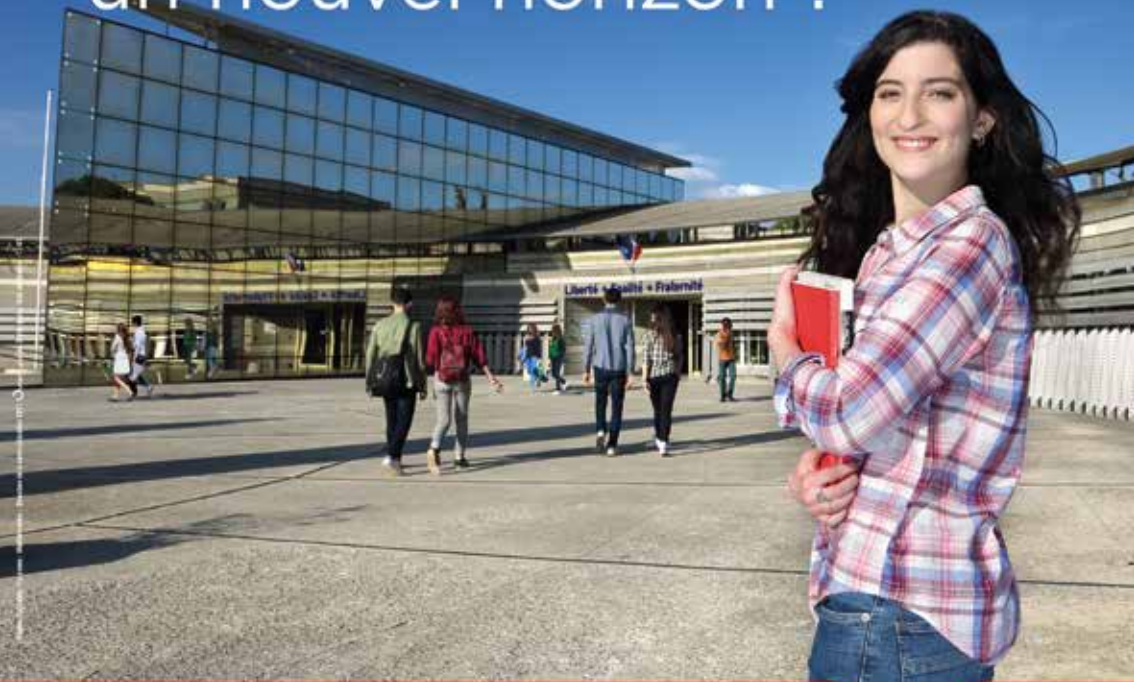
Dans la gestion de projet ensuite : l'analyse de notre structure d'apprentissage, et les projets de développement que nous devions y mener était un bon entraînement.

En conclusion, quels conseils donneriez-vous à un jeune qui souhaite entrer en formation, voire, comme vous, créer sa structure ?

Favorisez l'apprentissage à une formation courte : l'expérience ainsi acquise donne du poids à votre CV. Entretenez une veille sur votre milieu professionnel : soyez au courant ce qui se passe autour de vous, en termes de produits, d'offres, de structure, d'évolution légale, etc.

Dès l'obtention du BPJEPS, faire une première saison avec un poste à responsabilité peut être un bon commencement. Développer son réseau est également très important. Ensuite, lancez-vous à votre compte si vous vous sentez prêt. Le plus important est d'avoir des clients : ne vous lancez que si vous avez une solide base de clientèle. Vous devez répondre à une demande sur le marché. Ne vous lancez pas avec juste une idée que vous croyez bonne.

“Pour mes études, ma Région m'ouvre un nouvel horizon”.



**252 000
JEUNES**

ACCUEILLIS AU
QUOTIDIEN DANS

**376 LYCÉES
ET 102 CFA**

La Région aux côtés des lycéen-nes et apprenti-es

La Région construit, rénove et équipe les lycées : 10 nouveaux établissements seront construits ou programmés dans les 6 ans à venir. Depuis la rentrée 2016, les nouveaux lycées de Villefranche-de-Lauragais (31) et de Lézignan-Corbières (11) accueillent les élèves. Le coût de ces constructions financées à 100% par la Région s'élève à 74 M€.

Pour donner à chaque lycéen-ne et apprenti-e les clés de leur réussite, la Région aide leurs familles à faire face aux coûts de la scolarité : livres scolaires, ordinateur portable, outillage des filières techniques et technologiques, etc.



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

laregion.fr
@Occitanie